

Fonds départemental d'aide aux sportifs de bon niveau



Calendrier prévisionnel 2018

Fin Novembre 2017

Dossiers disponibles – courriers d'informations au CDOS et aux comités départementaux susceptibles de pouvoir avoir des sportifs entrant dans les critères.

28 février 2018 :

Date limite de retour des dossiers au Conseil Départemental pour les sportifs inscrits ou non sur les listes du Ministère en charge des Sports.

Fin Mars/début Avril, études des dossiers en **Commission Départementale des Sports** pour effectuer des propositions financières à la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Mai/Juin:

Décision de la **Commission Permanente du Conseil Départemental** + **envoi des notifications**.

A partir de juin, **versement des aides** directement aux sportifs (dès réception du retour des conventions liant l'athlète à la collectivité).